

Séance du lundi 17 décembre 2018

Date de Convocation : mardi 11 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2018.12.09c - Finances - Exercice 2019 - Autorisation spéciale pour acomptes sur subventions

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE, Jean-Luc ROUX

Excusés ayant donné procuration :

Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Elisabeth PASUT, Jacques FRENEAT à Laurence PERRIN-DUFOUR, Gérard LORA TONET à Martine DESBENOIT, Ouadie MEHDI à Jean-François DEBAT, Sara TAROUAT-BOUTRY à Isabelle MAISTRE

Secrétaire de séance : Charline LIOTIER

Rapporteur : Jean-Marc GERLIER

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Afin de permettre à certaines associations de faire face à leurs dépenses, notamment en matière de charges salariales, et pour tenir des engagements liés à des échéances définies par conventions, il est nécessaire d'attribuer aux associations et organismes divers, avant le vote du budget primitif 2019, un acompte sur leur subvention annuelle afin d'éviter une rupture dans leurs paiements.

Motivation et opportunité de la décision

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser une ouverture spéciale de crédits de 527 500,00 € destinée au versement d'acomptes sur subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la présentation du dossier dans les commissions :

- action sociale-logement/santé-personnes handicapées-liens intergénérationnels-petite enfance du 06/12/18,
- sports du 22/10/18,

CONSIDERANT la possibilité d'accorder aux associations et organismes divers, un acompte sur subvention à valoir sur 2019,

A L'UNANIMITE des votants (39 voix), Mme PERRIN-DUFOUR ne prenant pas part au vote concernant le Tennis Club de Bourg en sa qualité de membre du Conseil d'Administration

ACCEPTÉ pour l'exercice 2019 les propositions d'acomptes sur subventions telles que détaillées en annexe.

Impacts financiers

En fonctionnement : cette ouverture de crédits par autorisation spéciale sera reprise dans le cadre du budget primitif 2019, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", articles 657362 et 6574.

Annexe délibération : décembre acomptes

2019 Nouvelles affectations

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	523	06	1	ASS USAGERS CENTRE SOCIAL REYSSOUZE	11 000,00 €	. Réalisation de l'activité Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	06/12/2018	Non	Oui
6574	415	15	17	BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME	13 500,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Oui
6574	415	15	12	BOURG SUD	4 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Non
657362	520	06	4	CCAS BOURG EN BRESSE	185 000,00 €	. Aide à la mobilité-Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	06/12/2018	Non	Non
657362	520	06	5	CCAS BOURG EN BRESSE	70 000,00 €	. Aide au portage de repas-Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	06/12/2018	Non	Non
6574	523	06	2	CENTRE SOCIAL AMEDEE MERCIER	15 000,00 €	. Réalisation de l'activité Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	06/12/2018	Non	Oui
6574	415	15	8	CLUB DE NATATION DE BOURG	10 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Oui
6574	415	15	9	ENTENTE GYMNIQUE BOURG EN BRESSE	9 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Oui
6574	415	15	16	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 SAS	35 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Oui
6574	415	15	13	FOOTBALL OLYMPIQUE DE BOURG	4 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	415	15	6	JEUNESSE LAIQUE	14 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités	Sports	22/10/2018	Non	Oui
6574	415	15	14	JL BOURG BASKET PRO SASP	82 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Oui
6574	523	06	3	PLATEAU LE	16 500,00 €	. Réalisation de l'activité Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	06/12/2018	Non	Oui
6574	415	15	11	SOCIETE D EQUITATION BRESSANE	18 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Oui
6574	415	15	10	TENNIS CLUB DE BOURG	2 500,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Oui
6574	415	15	7	UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS AIN ASSOCIATION	14 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Oui
6574	415	15	15	UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS AIN RUGBY SASP	24 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	22/10/2018	Non	Oui
Total des affectations					527 500,00 €					